

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIRES Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux Gironde Convention Bureau - Programme d'actions et budget prévisionnel 2007 -Subvention de la Communauté Urbaine -Approbation- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2004, la Communauté Urbaine a décidé de s'engager en faveur d'un partenariat avec l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, dont l'objectif est de développer le tourisme d'affaires et la tenue de congrès sur l'agglomération bordelaise.

Il avait été décidé d'accorder à cette association, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif et, d'autre part, de l'acceptation du programme d'actions ainsi que du budget prévisionnel qui seraient présentés chaque année, une subvention de 50 000 € pour l'année 2007.

1 – BILAN D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2006 :

Les principales thématiques de cet exercice ont été les suivantes :

- **Prospection** : - près de 1300 prospects contactés téléphoniquement, soit 110 appels par mois et recherche,
- recherche de manifestations à partir de sources de données externes : 500 nouveaux contacts entrées, soit 343 en France et 186 à l'étranger,
- démarchages : Paris, Cible Agences : 6 rendez-vous réalisés, Paris Cible Associations et Sociétés : 11 rendez-vous réalisés, Madrid, Cible Agences :15 agences rencontrées, Bruxelles ,Cible Associations européennes :11 rendez-vous réalisés.

-Actions par marché :

Tous marchés : le Salon IMEX à Francfort du 30 mai au 1^{er} juin 2006 a permis 43 contacts qualifiés représentant 5 associations, 32 agences, 5 sociétés et une agence de presse. Le Congrès ICCA à Rhodes du 28 octobre au 1^{er} novembre a réuni 820 délégués de 67 pays pour faire le point de l'évolution du marché et des pratiques des congrès internationaux.

En France : sur le salon Bedouk à Paris les 1^{er} et 2 février :69 contacts dont 57%d'agences, les rencontres France Congrès du 21 mars à Paris :15 visiteurs dont 2 agences, 3 sociétés et 3 associations, les Rendez - Vous France des 3 et 4 avril avec l'office de tourisme de Bordeaux ont permis 18 contacts d'agences internationales.

La lettre d'information électronique (T@g n° 25 à 28) a facilité des milliers de contacts en France et à l'étranger et un clip vidéo a été mis en ligne au mois de novembre en langues française et anglaise. De plus, la mise à jour du site Internet et la mise en ligne d'informations à destination des membres de BGCB a contribué à la réalisation de statistiques de fréquentation

En Espagne, 15 agences de tourisme ont été démarchées, un CD rom tourisme d'affaires en 10 000 exemplaires a été réalisé par Maison de la France, et un EDUCTOUR a été organisé en partenariat avec Maison de la France Espagne et Air Nostrum (Iberia).

En Belgique, le salon EMIF a attiré 43 visiteurs sur le stand dont 3 porteurs de projets.

En Allemagne, le salon EDUCTOUR du 25 au 27 août a accueilli 7 agences de tourisme d'affaires.

-Communication – Editions

Une nouvelle brochure réalisée en septembre et la lettre d'information électronique (T@g n° 25 à 28) ont permis de multiplier par milliers les contacts. Un clip vidéo en français et en anglais, et la mise à jour permanente du site internet ont entraîné la réalisation et l'actualisation des statistiques de fréquentation.

-Communication interne

La lettre d'information et l'organisation de déjeuners mensuels ainsi que les réunions des membres adhérents en décembre permettent aux membres de BGCB de se rencontrer et d'échanger des informations.

2 - PLAN D' ACTIONS 2007 :

Les axes stratégiques pour l'année 2007 sont les suivants :

- Promotion de la destination Bordeaux - Gironde sur le marché des congrès internationaux et nationaux :

a – Prospection des associations internationales et des PCO (Professionnels organisateurs de congrès) :

Plusieurs bases de données permettent de qualifier et d'identifier des projets susceptibles d'avoir lieu à Bordeaux.

Le BGCB dispose de 542 contacts qualifiés en France et 343 à l'étranger dont 161 à Bruxelles, 69 aux Etats-Unis et 60 en Grande-Bretagne, et les principaux PCO européens sont ICEO, KENES, CONGREX.

Pour rencontrer ces prospects, l'association BGCB utilise la qualification de fichiers, le téléphone, le démarchage, la participation aux bourses d'échange ICCA et autres séminaires (expert Seminar de IMEX, Association Day de EIBTM, etc....)

b - Les salons permettent de cibler les associations : salon IMEX à Francfort pour la mise en place d'un programme spécifique de formation et de networking pour les associations internationales, salon EMIF à Bruxelles pour les associations européennes basées en Belgique et le salon BEDOUK à Paris pour les associations de la région parisienne.

c- Le programme Ambassadeurs est destiné à mobiliser les porteurs de projets locaux, dans les universités, les grands centres de recherche, les hôpitaux et les grandes entreprises. Chaque ambassadeur est relié à un congrès international ou national

d- La presse spécialisée

Deux supports sont utilisés pour cibler les associations internationales :

- Association Meetings International (AMI) publié à Londres qui vise les secrétaires d'associations, fédérations, sociétés, conseils et syndicats à la fois internationaux et européens, ainsi que les PCO, les organisateurs de conventions d'entreprises et les organisateurs de salons.

- Headquarters magazine (HQ)

Publié par un groupe de presse en Belgique, il est tiré à 6000 exemplaires et distribué aux associations basées à Bruxelles ainsi que dans 26 villes européennes.

-Promotion de la destination Bordeaux - Gironde sur le marché des réunions d'entreprises :

En France, le salon Bedouk les 24 et 25 janvier 2007 a permis la diffusion de Bedouk Magazine à 77% envers les sociétés et 21% vers les associations, agences et administrations.

A l'international, il s'agit de promouvoir la destination Bordeaux - Gironde sur les deux grands salons internationaux du tourisme d'affaires que sont le salon IMEX de Francfort du 17 au 19 avril 2007 et le salon EIBTM à Barcelone du 27 au 29 novembre 2007.

En Belgique, la notoriété de la destination auprès des entreprises et agences belges passe par le salon EMIF à Bruxelles les 14 et 15 février 2007 et des sites d'accueil tels que l'Hôtel Le Relais de Margaux, l'ouverture prochaine du Radisson SAS Grand Hôtel de Bordeaux, ou l'amélioration de la desserte aérienne.

En Allemagne, il s'agit d'accompagner la reprise économique sur le marché allemand en maintenant une présence régulière avec le Roadshow Tourisme d'Affaires.

En Grande-Bretagne, il s'agit de mieux positionner la destination Bordeaux - Gironde sur le marché britannique du tourisme d'affaires en démarchant les principales agences londoniennes.

En Espagne, l'objectif est de poursuivre l'action de sensibilisation du marché espagnol qui a commencé en 2006 avec l'accueil d'un Eductour et des actions de démarchage à Madrid et Barcelone.

De plus, face à un tourisme d'affaires en constante mutation, le CFTAR a décidé de redynamiser son approche des clients étrangers en regroupant les événements France en une seule opération dénommée Evènements France 2007, en partenariat avec Bedouk.

-La Communication et les Editions

Le BGCB a été partenaire du salon LE STEP organisé par Bordeaux Réunions au Palais des Congrès de Bordeaux les 7 et 8 mars 2007, la brochure existante a été rééditée, et une mise à jour de l'annuaire des membres et du site internet a été effectuée

-Les relations avec les adhérents :

Outre l'espace adhérent existant, l'envoi d'une lettre d'information mensuelle et l'organisation de déjeuners mensuels avec un but de networking amélioreront les échanges d'informations internes à BGCG.

3 – BUDGET PREVISIONNEL 2007

Notre établissement public est sollicité dans le cadre de ce programme pour renouveler, aux côtés des autres partenaires publics, son soutien financier au B.G.C.B à hauteur de 50 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel qui s'élève, pour 2007, à 253 880€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Salaires, charges et taxes sur salaires	135 395	Cotisations professionnelles	96 075
Frais de fonctionnement et réunions	7 990	Ville de Bordeaux	50 000
Affranchissements, tél, fax, photocop, internet, emailing	6 500	Conseil Général	25 000
Impressions documentations	3 300	Communauté Urbaine	50 000
Missions et réceptions	1 000	Participation OP	800
Voyages et déplacements	15 000	Bedouk	12 005
Site internet	1 500	C.C.I.B	20 000
Adhésions	6 300		
Salon Bedouk	18 000		
Salon IMEX	7 000		
Salon EMIF	4 000		
Salon EIBTM	7 000		
Evènement France Bedouk	3 000		
Démarchage Barcelone	1 200		
Road Show Allemagne	2 400		
TAG	1 000		
Programme Ambassadeurs	24 295		
Insertions presse spécialisée	9 000		
TOTAL	253 880	TOTAL	253 880

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Approuver** le programme d'actions ainsi que le budget prévisionnel présentés par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau au titre de l'exercice 2007,

- **Décider** l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000€ au bénéfice de cette association pour la réalisation de son programme d'actions dans le cadre d'un budget prévisionnel de 253 880 €,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière 2007 ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la participation communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574, fonction 04 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

MM. DELAUX et FLORIAN ne participent pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 23 MAI 2007

M. JEAN-CHARLES BRON

CONVENTION FINANCIERE 2007

Bordeaux Gironde Convention Bureau

Entre :

L'association **Bordeaux Gironde Convention Bureau**, représentée par son Président, M. Jean Michel Cazes, domiciliée 12, Cours du XXX Juillet – 33000 BORDEAUX,

et

La **Communauté Urbaine de Bordeaux** représentée par son Président, M. Alain Rousset dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2007, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la politique économique adoptée en Conseil de Communauté le 17 janvier 2003, la Communauté Urbaine entend jouer pleinement un rôle de premier plan en partenariat avec les divers acteurs du développement économique local et autres associations thématiques, notamment celles oeuvrant dans le secteur du tourisme ; en outre, le contrat d'agglomération prévoit, au titre de l'action 123, un volet « tourisme d'affaires ».

Il convient, à ce titre, de s'assurer une bonne coordination de l'ensemble des actions au travers de contrats d'objectifs, afin de mettre en œuvre une véritable politique de développement du tourisme structurée autour des filières économiques présentes sur l'agglomération.

Cette volonté de politique partenariale se traduit, aujourd'hui, par la définition, avec l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, d'une stratégie de développement du tourisme d'affaires pour l'année 2007.

L'association signataire et la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engagent à définir puis exécuter un programme d'actions visant à développer le tourisme d'affaires sur l'agglomération, en fédérant l'ensemble de l'offre et en créant des synergies entre les acteurs publics et privés.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au cofinancement du programme d'actions 2007 de l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau.

Article 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le budget prévisionnel du plan d'actions 2007 de BGCB s'élevant à 253 880€ T.T.C, la Communauté Urbaine a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000€ à son financement.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel.

Article 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 1 an et ne donnera pas lieu à une tacite reconduction.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

La Communauté Urbaine s'engage à accompagner l'association signataire pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, en mettant à sa disposition les diverses informations dont elle aurait besoin et en participant au financement des actions selon le programme arrêté en commun.

L'acceptation de ce plan d'action annuel par la Communauté Urbaine de Bordeaux sera un préalable à la confirmation ou à l'ajustement, s'il y a lieu, de la participation financière de l'exercice telle que prévue initialement, selon les modalités de versement prévues à l'article 8 infra.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L' ASSOCIATION SIGNATAIRE

L'association signataire s'engage à réaliser le programme d'actions annuel prévu pour 2007 arrêté avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et dans ce cadre :

- affecter les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des actions envisagées,
- développer une démarche de qualité et de professionnalisation tant pour la gestion de l'association que pour ses actions,
- développer et proposer des solutions d'ingénierie et de services,
- apporter à la Communauté Urbaine de Bordeaux les bases de données et systèmes d'information dont elle dispose,
- relayer les actions de promotion de l'agglomération bordelaise,
- travailler en réseau avec les autres associations soutenues par la Communauté Urbaine de Bordeaux (échanges de données, participation aux réunions d'animation du réseau, aux comités de pilotage et comités techniques),
- tenir conformément aux règles de l'art une comptabilité analytique réelle et sérieuse faisant apparaître, tant en dépenses qu'en recettes, le budget des actions engagées,
- fournir à la Direction du développement économique et de promotion de la métropole de la Communauté Urbaine, les indicateurs d'activité, tant qualitatifs que quantitatifs, qui permettront d'évaluer le niveau de réalisations des objectifs de l'association.

ARTICLE 7 : EVALUATION DES RESULTATS

Les résultats de l'association signataire seront évalués et validés par son Conseil d'administration, auquel la Communauté Urbaine de Bordeaux pourra assister en qualité de membre invité, sur la base d'un rapport d'activité annuel incluant l'analyse du tableau des indicateurs d'activité, quantitatifs et qualitatifs définis avec la Direction des Projets Economiques .

Pour l'exercice 2007, l'association s'engage à présenter à la Communauté Urbaine une note de synthèse commentant le niveau de réalisation des objectifs annuels.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un 1^{er} acompte de 30 % du montant de la subvention prévue à l'article 2, dès signature de la présente convention soit la somme 15.000 €,
- un 2^{ème} acompte de 30 % du montant de la subvention à compter du 1^{er} juillet 2007, soit la somme de 15.000 €,
- un 3^{ème} acompte de 30 % du montant de la subvention à compter du 1^{er} octobre 2007, soit la somme de 15.000 €,

- le solde (10 %) au prorata des dépenses effectives par rapport à l'assiette subventionnable, à la réception des documents suivants :

- une présentation analytique des comptes de l'association permettant d'identifier les coûts et les ressources affectés aux différentes actions,
- un compte-rendu d'activités détaillé des actions faisant ressortir son intérêt en terme de développement économique certifié par le Président de l'association,
- le bilan et le compte de résultats de l'exercice écoulé, certifiés par le commissaire aux comptes qui seront comparés avec le budget prévisionnel présenté lors de la demande de subvention,
- l'avis du commissaire aux comptes,
- une note de commentaires explicitant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et recettes par rapport au budget prévisionnel
- une copie des délibérations des autres partenaires publics sollicités,
- un dossier de presse montrant l'impact médiatique des manifestations et des actions déroulées dans le programme d'actions 2007. I

ARTICLE 9 : OBLIGATION DU BENEFICIAIRE

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage également à présenter à la Direction des Projets Economique de la Communauté Urbaine de Bordeaux les comptes de l'association (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire le budget et les comptes de l'association au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

En outre, le bénéficiaire fournira à la Direction du développement économique et de promotion de la métropole de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans un délai de trois mois à compter de leur réunion, copie des procès-verbaux des conseils d'administration et assemblées générales de l'association.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin de l'année 2008 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires publics ou privés dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 12 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le,

Le Président de l'association
Bordeaux Gironde Convention Bureau,

Pour le Président et par délégation
Le Vice - Président
de la Communauté Urbaine,

Jean Michel CAZES

Jean -Charles BRON